



R E P U B L I Q U E F R A N Ç A I S E

D E P A R T E M E N T D E L A C H A R E N T E M A R I T I M E

C O M M U N E D U G U A

Extrait du registre des délibérations du conseil municipal

L'an deux mil vingt-cinq, le 25 mars à dix-neuf heures, le Conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni à la salle Jean Mercier sous la présidence de M. BROUHARD, Maire.

Convocation : 12/03/25

Affichage : 12/03/25

Nombre de membres :

- En exercice : 19

- Procurations : 3

- Votants : 17

Etaient présents : Patrice BROUHARD ; Béatrice ORTEGA ; Stéphane DELAGE ; Michel REY ; Farid KECHIDI ; Didier DEBRIE ; Mauricette GOMEZ ; Nicole DUBUC ; Marie-Pierre BIGOT ; Ghislaine JOUANNET ; Guillaume BONDOUX ; Joël CHAGNOLEAU ; Alain LATREUILLE ; Evelyne BERUSSEAU.

Excusés : Béatrice PREVOST a donné procuration à Mme JOUANNET ; Emmanuelle STRADY a donné procuration à M. LATREUILLE ; Alix SICARD a donné procuration à M. CHAGNOLEAU.

Absents : Christine CHAPRON ; Laurent VICI.

Secrétaire de séance : Michel REY.

2025_03_25 Plan de financement actualisé pour l'aménagement du vestiaire du restaurant scolaire

Monsieur le Maire rappelle qu'en séance du 28 mai 2024, le Conseil Municipal a autorisé le lancement d'un marché public pour l'aménagement d'un vestiaire pour la restauration scolaire.

Une première estimation réalisée par le maître d'œuvre chiffrait le coût des travaux à 43 050€ HT. Cependant, le projet a évolué et des travaux supplémentaires s'avèrent nécessaires, tels que :

- Ouverture du mur porteur pour transformer une fenêtre en porte
- Ouverture du mur maçonné intérieur pour créer une porte
- Modification de la porte entre le vestiaire et la cuisine
- Espace douches 100% humides avec plus de faïence et un traitement du sol plus coûteux
- Parois de douches au lieu d'une simple cloison
- Création d'un WC dans l'espace vestiaire

Ces ajouts portent le coût des travaux à 70 528€ HT.

**AR Prefecture**

017-211701859-20250325-2025_03_25-DE
Reçu le 28/03/2025
Publié le 28/03/2025

Page 2025-45
Délibération N°2025_03_25

Dans ces conditions, le plan de financement initial doit être actualisé afin que les subventions demandées soient en adéquation avec le coût réel du projet.

Le nouveau plan de financement s'établit donc comme suit :

AMÉNAGEMENT D'UN VESTIAIRE AU RESTAURANT SCOLAIRE
Plan de financement prévisionnel

Mai
12/03/2025

DESIGNATION	Montant HT	Montant TTC	FINANCEMENT	Montant	Taux
Maîtrise d'œuvre	18 150,00	20 860,00	Etat	26 603,40	30%
Maîtrise d'œuvre	8 305,00	9 966,00	DETR	26 603,40	30%
Mission SPS	2 395,00	2 874,00	DSIL	0,00	0,00%
Mission contrôleur technique	2 850,00	3 420,00	Collectivités	31 037,30	35%
Assurance dommage-ouvrage	4 600,00	4 600,00	Département 17	31 037,30	35%
			Région Nouvelle-Aquitaine	0,00	0%
Travaux	70 528,00	84 633,60	Autofinancement	31 037,30	35%
Lot 1 - Maçonnerie	18 905,00	22 686,00	Commune	31 037,30	35%
Lot 2 - Menuiseries extérieures	4 132,50	4 959,00			
Lot 3 - Menuiseries intérieures	6 270,00	7 524,00			
Lot 4 - plâtrerie isolation	5 358,00	6 429,60			
Lot 5 - Électricité / VMC	9 025,00	10 830,00			
Lot 6 - Plomberie / sanitaires / chauffage	5 652,50	6 783,00			
Lot 7 - Peintures & sols	2 945,00	3 534,00			
Lot 8 - Faïence	6 840,00	8 208,00			
Lot 9 - Désamiantage	11 400,00	13 680,00			
TOTAL HT	88 678,00	105 493,60	TOTAL	88 678,00	100%

L'exposé du maire entendu, le conseil municipal, à 15 voix POUR ; 2 voix CONTRE (E. BERUSSEAU ; M-P. BIGOT)

ADOpte l'opération et les modalités de financement

APPROUVE le nouveau plan de financement prévisionnel

S'ENGAGE à prendre en autofinancement la part qui ne serait pas obtenue au titre des subventions

AUTORISE Monsieur le maire à signer tout document relatif à cette opération et notamment les demandes de subventions auprès de la préfecture et du Département.

Le secrétaire de séance,

Le Maire,

Patrice BROUHARD